



DECLARATION UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HUMANITE

*UNIVERSAL DECLARATION OF
HUMANKIND RIGHTS*

Table des matières

<i>Table des matières</i>	2
<i>L'édito de Corinne Lepage</i>	3
<i>La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité</i>	5
Les 4 principes	5
Les 6 droits de l'Humanité	6
Les 6 devoirs à l'égard de l'Humanité	7
<i>Le bref historique</i>	8
<i>Les ambassadeurs de la déclaration</i>	12
<i>Le comité de soutien de la déclaration</i>	14
<i>Annexe 1 : Lettre de soutien de Ban Ki-moon</i>	18
<i>Annexe 2 : Bulletin d'adhésion à l'association des amis de la DDHu</i>	19
<i>Notes personnelles</i>	20

L'édito de Corinne Lepage

« Pourquoi une déclaration universelle des droits de l'humanité ? L'idée était de créer un texte acceptable par les 195 Etats des Nations Unies tout en marquant un véritable progrès. Cette déclaration a vu le jour désormais et nous aspirons à la faire adopter. Elle n'est pas une convention et n'aura pas de caractère contraignant pour les Etats qui l'adopteront.

C'est donc une première étape, comme l'a été il y a trente ans la Déclaration des droits de l'enfant qui a ensuite donné lieu à la Convention des droits de l'enfant vingt ans plus tard. De même la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 n'est qu'une déclaration mais elle a imprégné notre droit depuis un demi-siècle.

Il ne s'agit pas de remplacer les textes existants mais de bâtir un texte complémentaire fixant des droits et des devoirs, non plus individuels, mais collectifs. Cette déclaration propose notamment de créer une interdépendance entre les espèces vivantes, d'assurer leur droit à exister et le droit de l'Humanité de vivre dans un environnement sain et écologiquement soutenable.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité pouvait apparaître comme une belle utopie : celle de réunir les hommes et femmes mais aussi les entités de bonne volonté pour leur avenir en commun en acceptant la définition de droits mais surtout de devoirs incombant aux générations actuelles par rapport aux générations passées et avant tout aux générations futures. Elle est en train de devenir une réalité. Des villes, régions, organisations supranationales ont souscrit à la DDHu comme de nombreux barreaux, des O.N.G. et aussi des entreprises et des particuliers. Le mouvement enclenché au niveau des Etats par les Comores s'étend et ne s'arrêtera que le jour où l'organisation des Nations Unies aura fait sienne la déclaration, permettant ainsi sans doute pour une des premières fois dans l'histoire à un texte de pouvoir être signé à la fois par des Etats, des entités publiques et privées et des individus. »



***Corinne Lepage,** Présidente de l'association des amis de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité*

La Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité

Les 4 principes

Responsabilité d'équité et de solidarité intragénérationnelles et intergénérationnelles (Art. 1)

Dignité de l'Humanité (Art. 2)

Continuité de l'existence de l'Humanité (Art. 3)

Non-discrimination à raison de l'appartenance à une génération (Art. 4)

Les 6 droits de l'Humanité

Vivre dans un environnement sain (Art. 5)

Developpement responsable, équitable, solidaire et durable (Art. 6)

Protection du patrimoine commun et du patrimoine mondial (Art. 7)

Préservation des biens communs (Art. 8)

Paix et sécurité humaine (Art. 9)

Libre choix de déterminer son destin (Art.10)

SÉCURITÉ HUMAINE

Economique

Alimentaire

Environnementale

Politique

Sanitaire

Prise en
compte du
long terme

Respect des
rythmes
inhérents à
l'Humanité et
à la Nature

Les 6 devoirs à l'égard de l'Humanité

... de la génération présente

Assurer le respect des droits de l'Humanité (Art. 11)

Transmettre nos patrimoines avec prudence, respect et équité
(Art. 12)

Préserver l'atmosphère et les équilibres climatiques ; prévenir les déplacements de personnes liés à des facteurs environnementaux
(Art. 13)

Orienter les progrès scientifique et technique vers la préservation et la santé de l'espèce humaine et des autres espèces (Art. 14)

... des Etats

Intégrer le long terme et promouvoir un développement humain et durable (Art. 15)

Assurer l'effectivité des principes, droits et devoirs de la déclaration
(Art. 16)

Le bref historique

25 septembre 2015 - remise du rapport Lepage au Président de la République Française ;



26 septembre 2015 - citation de la DDHu dans le discours présidentiel à la tribune des Nations Unies ;

Novembre 2015 - signature par la ville de Strasbourg, première ville signataire de la déclaration ;



2 novembre 2015 - mobilisation citoyenne pour la DDHu au Conseil économique et social européen (CESE), Paris – 1 000 délégués et représentants internationaux, européens et nationaux mobilisés ;

9 décembre 2015 - présentation de la DDHu dans le cadre de la CoP21 (zone bleue) et remise à l'ensemble des délégations présentes ;

Janvier 2016 - création de l'association des amis de la DDHu ;

Mars 2016 - à ce stade, plus de 90 Etats ont fait part de leur intérêt pour le texte ;

22 septembre 2016 - signature de la DDHu par la ville de Paris ;



© Association des Amis de la Déclaration des droits de l'Humanité
42 rue de Lisbonne, 75008 Paris

2 novembre 2016 - présentation de la DDHu devant le CESE ;

18 novembre 2016 – signature par l'Union des Comores, premier Etat signataire, en marge de la Cop22



Juin 2017 - remise de la DDHu à Ban Ki-moon, sa lettre de soutien en annexe (1) ;



30 juin 2017 - signature de la DDHu par l'ensemble du barreau français, et 19 barreaux européens et africains ;

19 octobre 2017 - ouverture de la DDHu aux entreprises ;

25 octobre 2017 - adoption par le CESE d'un avis sur la justice climatique se référant expressément à la DDHu (points 1.3 et 4.1.3) ;

11 novembre 2017 - la Fédération des Barreaux Européens (FBE) adopte à l'unanimité la Déclaration ;



Les ambassadeurs de la déclaration

ARMAND Jean-Louis, professeur émérite Aix-Marseille Université et professeur associé Université de Californie, Etats-Unis

BUJA Antonella, responsable du bureau des politiques européennes et des relations internationales de la ville de Modène, Italie

M^e CHANDLER Sara, présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe, Royaume-Uni

M^e DONDI Daniela, bâtonnière de Modène, Italie

M^e EYDOUX Pascal, président du Conseil National des Barreaux, France

M^e FISCHELSON Mary-Daphné, avocate et ancienne Secrétaire Générale de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

M^e GAVRILOV Silvio, Président de l'Ordre des avocats de Sofia, Bulgarie

M^e KIERZKOWSKI-CHATAL Emmanuel, bâtonnier de Saint-Nazaire, France

LAKRICHI Adrian, Royaume-Uni

MAHIKA Koffi Mathieu, Président de Green Cross Côte d'Ivoire

M^e MANGEAT Grégoire, bâtonnier de Genève, et son représentant **M^e COTTIER Philippe**, Suisse

M^e MICHELOGIANNIS Dimitri, représentant du bâtonnier de La Canée, Grèce

M^e MOHAMED Mahjoud, bâtonnier de Sousse, Tunisie

MONGET Yannick, Président de Symbiom, France

RICARD Matthieu, moine bouddhiste représentant du Dalai-Lama en France, région Himalayenne

M^e SCULIER Pierre, bâtonnier de Bruxelles, Belgique

M^e SILINI Abdelmajid, bâtonnier d'Alger, Algérie

TAMPIERI Alberto, professeure titulaire, Faculté de Droit de l'Université de Modène et de Reggio d'Émilie, Italie

TAZI SADEQ Houria, membre du Comité d'orientation de Green Cross France et Territoires

Dr VANDELAC Louise, Ph.D. professeure titulaire, département de sociologie et Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, Canada

M^e ZOHRABYAN Ara, Président de la Chambre des avocats arméniens, et son représentant **M^e PANOSYAN Martun**, Arménie

L'Union des Comores, et son Président **ASSOUMANI Azali**

Le comité de soutien de la déclaration

Agora européenne des jeunes

AGUILA Yann, avocat, membre du Conseil d'Etat

ALPHANDERY Claude, résistant, banquier, Fondateur du Labo de l'Economie Sociale et Solidaires (ESS)

Association des petites villes de France

AUTISSIER Isabelle, Présidente de WWF France

BABINET Gilles, entrepreneur, premier Président du Conseil National du numérique

BARET François, directeur en développement, Geopost International

BENARD Sylvie, directrice de l'environnement de LVMH

BERTRAND Yann-Arthus, cinéaste, Président de la Fondation Good Planet

BORLOO Jean-Louis, ancien ministre, Fondation Energies pour l'Afrique

BOUGRAIN-DUBOURG Alain, Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

BOURG Dominique, philosophe, professeure à l'Université de Lausanne

CAVADA Jean-Marie, député européen

CLEMENT Catherine, philosophe et femme de lettres

Collectif « tous avocats de l'eau »

COLLIN Jean-Marie, Vice-président Initiatives pour le Désarmement Nucléaire, Directeur PNND pour la France et les pays Francophones

Common Good Forum

COSTA Jean-Paul, ancien président de la Cours européenne des droits de l'homme

COURNIL Christel, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 13 Nord

DARTIGUEPEYROU Carine, essayiste

DROIT Roger-Pol, philosophe

Fédération mondiale du scoutisme indépendant

GOFFART Benoit, spécialiste senior chez Roche

HULOT Nicolas, journaliste-reporter, écrivain, écologiste et homme politique français

JAUD Jean-Paul, cinéaste

DE JOUVENEL Hugues, Président de Futuribles international

JOUZEL Jean, climatologue, Vice-Président du GIEC

LAGARDE Paul, professeur émérite de droit international

LALONDE Brice, ancien ministre, conseiller spécial pour le développement durable du Pacte Mondial

LAMBERT Christophe, comédien

LAMY Pascal, ancien directeur général de l'OMC, délégué interministériel pour la candidature de Paris à l'Exposition universelle

LEBEGUE Daniel, Président de Transparency international

LENOIR Frédéric, philosophe, sociologue

LEINEN Jo, député européen, ancien président de la Commission santé environnement du Parlement européen

LOINAZ Miguel, Président de l'UIA

MACIAS Enrico, chanteur

MALOSSE Henri, ancien président du Conseil économique et social européen

MASSON-DELMOTTE Véronique, paléoclimatologue, membre du GIEC

DE MENTHON Sophie, Présidente d'ETHIC

MONGET Yannick, Président de Symbiom

MORIN Edgar, sociologue, philosophe

NOAH Yannick, sportif, chanteur

OTALORA-COTRIN Leonardo, professeur chercheur à l'Université Jorge Tadeo Lozano, Colombie

PELLUCHON Corinne, professeure de philosophie à l'Université de Franche Comté

PELT Jean-Marie, botaniste, écologue, fondateur de l'Institut Européen d'Ecologie (IEE)

DE PERTHUIS Christian, professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine

PETIKEINNEN Sirpa, députée européenne, ancienne ministre de l'environnement de Finlande, Présidente de GLOBE

PICQ Pascal, paléoanthropologue

PRESSON Florence, consultante en économie circulaire et numérique chez Sinopé Conseil

PRIEUR Michel, professeur émérite de droit de l'environnement, ancien doyen de l'Université de Limoges

RABHI Pierre, essayiste, agriculteur
RABINOVITCH Gérard, philosophe, chercheur au CNRS
RIFKIN Jérémy, essayiste, futurologue
ROBIN Marie-Monique, cinéaste
RODHAIN Fabien, Fondateur de Codéveloppement Academy
& Ecrivain
SERVAN-SCHREIBER Jean-Louis, essayiste, Directeur de Clés
DE SCHUTTER Olivier, rapporteur spécial pour le droit à
l'alimentation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU
SIBILLE Hugues, Président du Labo de l'ESS
« Sport et citoyenneté »
SUR Pierre-Olivier, bâtonnier de Paris
TOUZOT Charlotte, doctorante et ATER en Droit Public
TREBULLE François-Guy, professeur de droit public à Paris
...

Et vous ? www.droitshumanite.fr

Annexe 1 : Lettre de soutien de Ban Ki-moon



연세대학교
YONSEI UNIVERSITY

The Eighth Secretary General of the United Nations
Honorary Chairman
Institute of Global Engagement & Empowerment,
The Ban Ki-moon Center for Sustainable Development

October 20, 2017

Chère Madame Lepage,

I would like to take this opportunity to commend you for your invaluable time, service and work in preserving our environment, and also in further promoting, protecting, and elevating our most essential human rights issues.

There is no doubt that we, as a humanity, face an overarching question of global livelihood in times of drastic climate changes, and many unforeseen natural, political, economic, and societal phenomena.

Following the establishment of the Universal Declaration of Human Rights in 1945, it is evident that there is a need for a renewed sense of establishing a framework that provides a comprehensive solution to the most pressing issues of our global livelihood.

In this aspect, I believe that the Declaration of Humankind Rights and Duties' initiatives outline very appropriate responses to continue carrying on the objectives originally founded 72 years ago. The Declaration of Humankind Rights and Duties' mission and plans will surely provide a common and comprehensive framework, in which it can be widely understood, accepted and applicable across nations, societies, businesses, communities, and peoples.

Hence, it is with my utmost enthusiasm that I would like to fully support the Declaration of Humankind Rights and Duties, as it is my hope that this will provide a framework for the international community to be involved in unison to provide a safer and a better future for all.

Sincerely Yours,

BAN Ki-moon

Mme. Corinne Lepage
President, Declaration of Humankind Rights
Paris, France

Room 211, Appenzeller Hall, Yonsei University · 50 Yonsei-ro, Seodamun-gu · Seoul 03722 KOREA
TEL (+82-2)-2123-6105 FAX (+82-2)-2123-3956

Annexe 2 : Bulletin d'adhésion à l'association des amis de la DDHu

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
Dénomination sociale (personnes morales) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Courriel :@.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et la bonne tenue de l'association et de ses membres. Elles ne sont pas cédées à des tiers. Elles font l'objet d'un traitement informatique non soumis à la déclaration au titre de la dispense n°8 de la délibération CNIL n°2006-130 (J.O. du 3 juin 2006). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition vous concernant. Pour l'exercer, veuillez-vous rapprocher de l'association.

- **Souhaite adhérer à l'association des amis de la DDHu :**
 - 5 euros pour **membre titulaire** (participation à la vie de l'association)
 - 50 euros si **personne morale** (association, entreprise, organisme, ...)
 - 1 euro pour les **scouts et adhérents d'associations de jeunes**
- **Effectue un don à l'association GREEN CROSS France et Territoires.** Ce don servira prioritairement au soutien des actions de l'association :
 - 20 euros** **50 euros** **.....euros**

Réduction d'impôts au titre des dons faits aux associations ou organismes d'intérêt général (art. 200 et 238 bis du Code Général des Impôts). L'association vous enverra un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don pour les personnes physique, dans la limite de 20% de votre revenu imposable ou 60% du montant de votre don pour les personnes morales dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaires hors taxes.

- **Désire m'investir personnellement dans l'association,** en participant à des actions de veille et de suivi.

Fait à :, le/...../.....

Signature

Notes personnelles

.....

- Reconnaître et signer la déclaration
<http://droitshumanite.fr/DU/sign/>
- Rejoindre l'association des amis de la DDHu en nous écrivant au 81 rue de Monceau, 75008 – Paris



<http://droitshumanite.fr/DU/>



<https://twitter.com/DDHumanite>



<https://www.facebook.com/D%C3%A9cl>